

Préambule

Les inégalités entre les hommes et les femmes demeurent très présentes dans le paysage sportif. Elles se manifestent par une sous-représentation des femmes dans les instances de gouvernance — seules 3 femmes président une fédération olympique ou paralympique sur 39 — mais aussi par une faible présence dans les métiers de l'encadrement sportif (33 % d'encadrantes, et seulement 20 % des étudiant-es en filière entraînement sportif en STAPS). Ces écarts se retrouvent également dans l'accès à la pratique, dans la visibilité médiatique, dans les moyens financiers, les rémunérations, les opportunités de responsabilités, ou encore dans les normes et stéréotypes de genre qui freinent durablement la participation des femmes au sport.

Face à ce constat, la FFCU s'engage à œuvrer pour la parité au sein de l'ensemble de ses clubs affiliés, parce que :

- Le sport féminin progresse, et que la FFCU s'inscrit dans cette trajectoire.
- Les jeunes filles qui pratiquent le sport en tirent des bénéfices à vie.
- Les athlètes féminines sont des modèles puissants pour toutes et tous.
- La FFCU est désireuse de permettre à plus de femmes de prendre des rôles de leadership.
- Une meilleure représentation des femmes, de par leurs aspirations nouvelles et leurs préoccupations différentes, contribuent à une évolution sociale du modèle sportif.

Objectifs

La présente charte a pour objectifs de :

- Favoriser l'accès des femmes aux postes à responsabilités au sein de la fédération, des comités et des associations affiliées ;
- Lutter contre les inégalités entre les hommes et les femmes dans toutes les dimensions de la pratique sportive ;
- Aider les clubs à créer des environnements sécurisants pour la pratique sportive des femmes, prévenir et lutter contre toutes formes de violences, de harcèlement et de discrimination notamment sexistes et sexuelles.
- Promouvoir la place des femmes dans le sport, en valorisant leurs rôles et leurs contributions ;
- Œuvrer à la féminisation de l'ensemble des domaines du sport : encadrement, gouvernance, arbitrage, pratique, et ce dans toutes les disciplines ;
- Proposer des offres sportives adaptées aux besoins des femmes aux différentes étapes de leur vie, pour favoriser la conciliation entre activité sportive, vie personnelle et vie professionnelle.

Principes fondamentaux

La FFCU inscrit son action dans le cadre légal défini par la loi n° 2022-296 du 2 mars 2022, qui a rendu obligatoire la parité au sein des instances dirigeantes des fédérations sportives agréées. Cette loi constitue un fondement essentiel de la présente charte, en affirmant le principe d'un égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités, et en engageant l'ensemble du mouvement sportif à structurer des gouvernances réellement représentatives.

À cette exigence s'ajoute l'obligation, à compter de 2028, pour les fédérations sportives d'assurer également la parité au sein de leurs comités régionaux, consolidant ainsi une gouvernance équilibrée sur l'ensemble du territoire.

Ces principes structurants guident l'action de la FFCU, qui reconnaît que la parité n'est pas seulement une obligation réglementaire, mais un levier indispensable de transformation, de justice et de cohérence avec les valeurs du sport. La fédération s'engage donc à intégrer cette dimension dans toutes ses orientations stratégiques, ses pratiques internes et l'accompagnement proposé à ses clubs affiliés.

Engagements de la fédération

La FFCU s'engage à faire de la parité l'une de ses orientations politiques et stratégiques. À ce titre, sous la tutelle de la commission formation, elle :

- Développe et diffuse des actions de sensibilisation, notamment au travers de conférences, d'interventions d'expertes, de webinaires et de formations spécifiques ;
- Soutient les actions visant la parité, développées par ses clubs par toute aide dont elle dispose : logistique, financière, de communication
- Garantit un suivi transparent des indicateurs de parité et de la féminisation au sein de la fédération ;
- Évalue régulièrement l'avancement des actions entreprises et identifie les axes d'amélioration ;
- Entretient et anime une communauté de dirigeantes, véritable espace de sororité, de soutien mutuel et de développement du leadership au féminin ;
- Initie des formations aidant les femmes au managérat et intègre des modules sur l'égalité femmes/hommes dans les formations fédérales.
- Crée un label-parité dont le cahier des charges déclinera les objectifs de la charte en indicateurs

Ainsi, la FFCU contribue activement à ouvrir la voie aux futures générations de femmes dans les instances de direction du sport.

Engagement des signataires de la charte

En signant cette charte, les clubs et comités s'engagent à :

- Mettre en œuvre toutes les actions nécessaires pour favoriser l'accessibilité, la visibilité et les opportunités pour les femmes ;
- Développer des initiatives concrètes au sein de leurs structures pour renforcer la parité ;
- Utiliser les outils mis à disposition par la fédération et mobiliser les ressources pertinentes pour agir en faveur de l'égalité femmes-hommes ;

Chaque membre, bénévole, entraîneur-e, athlète ou dirigeant-e s'engage à respecter et à promouvoir les valeurs de cette charte, et à contribuer à la construction d'un environnement sportif équitable, inclusif et exemplaire.

Charte approuvée le (5 mai 2026) et révisable tous les 2 ans après évaluation.

